



CAMP
de
base



BULLETIN DE PARTICIPATION

Nom de la marque Raison sociale
 Téléphone Site internet
 Siret N° TVA

ADRESSE POSTALE

Numéro et rue
 Code postal Ville

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nom Prénom
 Fonction Téléphone
 Email

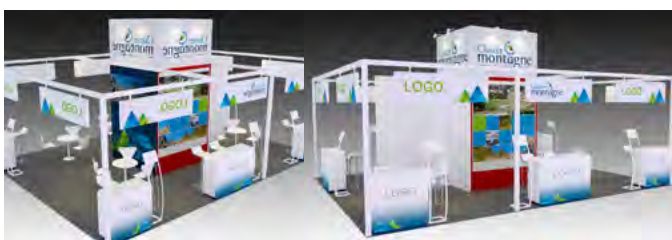
ADRESSE DE FACTURATION (SI DIFFERENTE DE CELLE CI-DESSUS)

Raison sociale
 Numéro et rue
 Code postal Ville

CHOIX DU STAND

Vous avez la possibilité de réserver un stand équipé dans l'espace collectif Français. Choisissez la taille de votre stand équipé :

- Package 3 m² // 2 655 € HT
- Package 6 m² // 3 580 € HT
- Package 9 m² // 4 505 € HT
- Package 12 m² // 5 430 € HT



Photos non contractuelles

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales et des informations de participation et les accepte sans réserve.

Formulaire d'inscription dûment rempli et signé à retourner avant le **vendredi 11 décembre 2015** par email à romain@outdoorsportsvally.org et/ou par courrier à l'adresse suivante :

Outdoor Sports Valley
 6 bis, Avenue des Iles
 74 000 ANNECY

BON POUR ENGAGEMENT DE PARTICIPATION

Date, cachet et signature autorisée de l'entreprise

CAMP
de
base

CONDITIONS GENERALES

ELIGIBILITE

L'exposant certifié être éligible aux critères du Plan de Développement à l'International de la Région Rhône-Alpes :

- Siège social ou établissement basé en France,
- Effectif inférieur à 250 personnes et non filiale à plus de 25% d'un groupe dont le total de l'effectif dépasse 250 personnes,
- Chiffre d'affaire inférieur à 50 M€ ou total du bilan inférieur à 43 M€.

ASSURANCE

L'organisateur est assuré en Responsabilité Civile. En ce qui concerne le vol et les dommages, il appartient à l'exposant de s'assurer personnellement. Les marchandises exposées ne sont pas assurées contre le vol, la casse, la détérioration (en aucun cas l'association OSV ne pourra être tenue pour responsable). Nous vous conseillons de faire établir une extension à votre contrat d'assurance pour la durée de la manifestation.

TARIFICATION ET RISQUES DE CHANGE

Les tarifs proposés sont susceptibles de fluctuer selon le taux de change en vigueur au moment de l'établissement de la facture par OSV à l'exposant. L'organisateur n'assume pas les risques liés aux fluctuations de taux de change qui devront être pris en charge par l'exposant. Il appartient à l'exposant de prendre en charge les frais bancaires de change et frais de transfert.

FRAIS ANNEXES

Les frais de déplacement et de séjour des entreprises ne sont pas inclus dans les tarifs proposés dans ce formulaire.

EMPLACEMENT DU STAND

Pour les exposants de l'espace collectif, les stands sont attribués en fonction de la date d'inscription de l'exposant via ce formulaire mais aussi en fonction de la date de réception du formulaire " ISPO Co-Exhibitor Application" et du délai de paiement du premier acompte. Enfin, l'association OSV doit aussi faire face aux contraintes du salon et ne peut donc répondre à tous les souhaits des exposants si le salon ne le permet pas.

COMMUNICATION

Pour figurer dans le catalogue du salon ISPO, les éléments demandés devront impérativement être fournis dans les délais impartis. En cas de retard, la marque ne pourra pas apparaître sur les éléments de communication.

REGLEMENT

- **Paiement par virement bancaire**
- Le règlement devra se faire en une seule échéance : 100% du montant de la facture devra être réglé le **30 décembre 2015** au plus tard. Le respect de ces délais est absolument nécessaire. En effet, l'association OSV ne peut s'engager à payer d'avance le salon pour le compte des entreprises et n'effectuera donc aucun règlement en l'absence du paiement de l'entreprise.
- Toutes les dépenses optionnelles et supplémentaires non connues à cette date ou engagées sur le salon pour votre compte seront facturées dès réception des factures par le salon (au mois de mars et/ou après le salon).

SUBVENTIONS

- Conseil régional Rhône-Alpes : En cas d'accord des élus régionaux en octobre 2015, le soutien financier interviendra après remise d'un dossier de demande de subvention, géré pour votre compte par Outdoor Sports Valley (pour les entreprises de Rhône-Alpes exclusivement : 40 % des frais de stand sur la base de 12 m² au tarif Outdoor Sports Valley, 40 % des frais de déplacement et de séjour pour une personne de l'entreprise).
- Autres régions : Si votre entreprise n'est pas basée dans la région Rhône-Alpes, vous pouvez bénéficier de subventions de votre propre région, c'est le cas pour les régions Pays de la Loire et Franche-Comté par exemple. Pour savoir si votre région peut vous apporter un soutien financier, faites une demande par email à romain@outdoorsportsvalley.org.

ANNULATION

- En cas d'annulation de votre participation, toutes les sommes engagées par OSV pour votre compte à la date de l'annulation seront intégralement dues par l'entreprise.
- En cas d'annulation de OSV toutes les sommes déjà payées par les entreprises seront intégralement remboursées.